

**Assemblée générale**

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
21 octobre 1998

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 octobre 1998, à 10 heures

Président: M. Asadi (République islamique d'Iran)
puis : M. Ozugergin (Vice-Président) (Turquie)

Sommaire

Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale

- a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement
 - i) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement
 - ii) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (A/53/296, A/53/374, A/53/60, A/53/62, A/53/63-S/1998/100, A/53/69, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/96, A/53/124, A/53/155, A/53/168, A/53/204, A/53/371-S/1998/848, A/53/396, A/53/411, A/53/412, A/53/414, A/53/416, A/53/453)

a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement (A/53/301)

- i) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement**
- ii) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

1. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport A/53/301, dit qu'il faut s'interroger sur le point de savoir si ce type de rapport contribue à promouvoir la cause du développement. L'examen de la Stratégie internationale du développement comporte un élément positif dans la mesure où il oblige à examiner les aspects à long terme à un moment où l'attention est mobilisée par les problèmes à court terme, notamment du fait de la crise financière internationale. La Commission doit trouver les moyens d'examiner de manière structurée les aspects du développement à long terme.

2. Se référant au document A/53/374 sur l'emploi des dividendes pour le développement, M. Desai dit qu'il décrit la manière dont pourraient être utilisés les crédits déjà ouverts au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, compte tenu des demandes formulées par les pays.

3. **Mme Sibal** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) présente le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur l'application de la résolution 51/172 de l'Assemblée, relative aux programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies (A/53/296). Elle rappelle que, depuis sa création, l'UNESCO veille à la libre circulation de l'information, principe qui constitue la base des sociétés démocratiques et dont on a pu suivre la mise en oeuvre en Europe centrale et orientale au cours des dernières années. C'est en fait lors

de l'effondrement du mur de Berlin en 1989 que l'UNESCO, à sa vingt-cinquième Conférence générale, a adopté une nouvelle stratégie de communication qui vise à encourager la libre circulation de l'information aux niveaux international et national, à promouvoir une diffusion plus large de l'information sans entraver la liberté d'expression et à renforcer les capacités de communication dans les pays en développement, afin que ceux-ci participent davantage au processus de communication.

4. La libre circulation de l'information et la liberté d'expression constituent la base sociale et politique du développement humain et en particulier du développement participatif au niveau communautaire. Dans de nombreux pays où la liberté de l'information n'a pas encore atteint un niveau raisonnable, il est souvent difficile pour les journalistes et le public de plaider pour une plus grande transparence du processus décisionnel et une responsabilité accrue des dirigeants, surtout dans des périodes de crise financière. Les taux d'analphabétisme demeurant très élevés en Afrique et en Asie du Sud, il importe d'exploiter le pouvoir de la communication afin d'élargir l'accès à l'éducation. Dans presque tous les domaines du développement humain, en particulier l'éducation et la culture, les médias ont un rôle important à jouer.

5. L'UNESCO appuie sans réserve les tables rondes sur la communication pour le développement organisées depuis 1989 par les institutions spécialisées des Nations Unies. Ces réunions servent de cadre à des consultations et des échanges d'idées, et permettent parfois d'organiser des actions concertées. L'UNESCO travaille notamment en coopération avec le Département de l'information de l'ONU afin de promouvoir l'indépendance et le pluralisme des médias. Leur action a permis d'accroître les ressources allouées à l'élaboration de projets de communication. Plusieurs nouveaux projets sont actuellement approuvés dans le domaine des médias et de la communication aux fins de la bonne gouvernance et de la protection des droits de l'homme. Grâce à l'appui financier du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et des donateurs, l'UNESCO gère maintenant plus de 300 projets, représentant un budget de plus de 40 millions de dollars.

6. Toutefois, beaucoup reste à faire; les institutions spécialisées devraient trouver des moyens novateurs de communiquer des idées, afin de renforcer les processus démocratiques et de stimuler les initiatives de développement; d'utiliser les médias, en particulier les radios communautaires et les réseaux informatiques, pour accroître l'accès du public à l'information et promouvoir la participation aux processus décisionnels; de mobiliser les ressources physiques et humaines au niveau communautaire et d'introduire ainsi des

réformes à partir de la base. Il s'agit de faire en sorte que la communication contribue au développement humain dans le monde entier.

7. L'UNESCO porte un grand intérêt à ces tables rondes, estimant que la communication favorise la démocratie et le développement. Conformément aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 1994, l'organisation est résolue à continuer de participer activement à ces réunions; elle développera ses activités opérationnelles sur le terrain afin de promouvoir le bien-être social et économique, renforcera la démocratie et la bonne gouvernance, luttera contre le sida et d'autres épidémies et améliorera l'aide humanitaire.

8. **M. Hidayat** (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement ont été adoptées près de 10 ans auparavant en réponse à ce que l'on a appelé la «décennie perdue pour le développement» dans les années 80. À sa cinquante et unième session, alors que l'on notait une accélération de la croissance économique mondiale, l'Assemblée générale a constaté que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et de la Stratégie étaient loin de correspondre aux attentes. Elle a donc appelé les États Membres à intervenir plus activement pour honorer leurs engagements. Mais, depuis lors, la crise financière et monétaire internationale a bouleversé la situation. De ce fait, les problèmes et objectifs évoqués dans la Déclaration et dans la Stratégie demeurent d'actualité. La coopération multilatérale traditionnelle pour le développement a été affectée négativement par le phénomène de mondialisation, le multilatéralisme cédant de plus en plus de terrain au libre jeu des mécanismes du marché. Les efforts déployés par l'ONU dans le cadre des conférences tenues dans les années 90 et de l'Agenda pour le développement, afin de remodeler la coopération au service du développement, n'ont pas abouti. En outre, l'ouverture de leur économie et leurs tentatives d'intégration font courir à un grand nombre de pays en développement le risque d'être marginalisés, comme c'est le cas des pays les moins avancés, ou d'être déstabilisés, ainsi qu'en témoignent les pays d'Asie touchés par la crise financière.

9. Dans ce contexte, un grand nombre des objectifs énoncés dans la Déclaration et la Stratégie paraîtront sans doute trop optimistes et peu réalistes. Pourtant, il est indispensable que la communauté internationale continue de s'employer à renforcer la coopération pour le développement, à accélérer la croissance économique dans les pays en développement, à améliorer la gestion macroéconomique aux niveaux national et international, ainsi que les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, et à

s'attaquer aux problèmes des pays les moins avancés. En fait, la mise en oeuvre des engagements pris dans la Déclaration et dans la Stratégie devrait permettre de contenir la crise et de remettre les pays en développement sur la voie du développement durable, ce qui serait dans l'intérêt de tous les pays, et contribuerait à renforcer l'économie mondiale.

10. Au seuil du XXI^e siècle, l'ONU a un rôle critique à jouer dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté dans le monde. L'Agenda pour le développement, qui constitue le cadre global de la coopération internationale pour le développement, devrait faciliter la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration et la Stratégie. Dans un monde en mutation rapide et à l'heure de la mondialisation, il est essentiel de mener une action concertée aux niveaux national et international afin de rétablir la croissance et d'assurer le développement.

11. **M. Plut** (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit que les pays associés d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) et Chypre s'associent à sa déclaration.

12. S'agissant du point 93 a), comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport (A/53/301) – qui fait le point sur quelques-uns des principaux problèmes posés par la croissance économique durable dans les pays en développement, et notamment les liens existant entre la mondialisation, les flux de capitaux internationaux, la libéralisation des échanges et la promotion d'une croissance économique favorable aux plus pauvres – depuis le déclenchement de la crise financière asiatique, les taux de croissance en vigueur et les perspectives de croissance des pays en développement se sont fortement détériorés, les cours mondiaux des produits de base continuent de baisser, les disparités régionales augmentent pour ce qui est de l'accroissement du PIB et le chômage s'étend rapidement, en particulier dans certains pays d'Asie. Il est donc indispensable de créer un climat propice à l'investissement et à la croissance économique en conciliant les responsabilités nationales et les efforts internationaux.

13. Or, comme l'ont montré les événements récents survenus sur les marchés financiers internationaux, les politiques d'ouverture ne suffisent pas à promouvoir la croissance. Il faut des politiques macroéconomiques et structurelles stables et des institutions solides pour qu'une politique nationale de développement réussisse. L'Union européenne réaffirme donc qu'il faut renforcer les moyens dont les pays en développement disposent pour assumer et contrôler pleinement les stratégies et programmes de développement par le biais de

partenariats efficaces entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé.

14. Dans ce contexte, le partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) vise à l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale et à l'élimination de la pauvreté. Les partenaires ont unanimement décidé que tous les moyens libérés par la nouvelle Convention de Lomé devraient servir à freiner la détérioration des résultats commerciaux des pays ACP imputable à un manque de compétitivité, à l'érosion des préférences commerciales et à la faible diversification des économies. Les négociations ouvertes récemment en vue de l'après-Lomé s'efforceront de réactiver les liens spéciaux existant entre l'Union européenne et les pays ACP et de renforcer leur partenariat par le dialogue politique, la coopération pour le développement et les relations économiques et commerciales.

15. À cet égard, l'Union européenne attache aussi une grande importance à l'appui à la coopération et à l'intégration régionales entre pays en développement. Certes, en théorie, les économies d'échelle que permet une production plus spécialisée et le libre jeu de la concurrence peuvent renforcer la croissance économique et le développement. Mais, dans les pays en développement, le manque de cohésion nationale, l'insuffisance des infrastructures, la pression démographique, la part trop importante que jouent les recettes douanières dans les budgets des États et la fragilité du secteur financier constituent de lourds handicaps sectoriels.

16. Étant donné l'importance que revêt le maintien de taux élevés de croissance économique à long terme pour la lutte contre la pauvreté, il est capital que le processus de croissance générale et de développement englobe toutes les populations, y compris les plus pauvres. Il faut que tous aient pareillement accès aux compétences, aux biens fonciers, au crédit, au capital et aux ressources technologiques, pour que des emplois puissent être créés dans les zones rurales et urbaines et que le travail soit plus productif, en particulier celui des femmes. En conséquence, l'Union européenne fait siennes les conclusions du rapport du Secrétaire général (A/53/301) selon lesquelles les politiques d'intégration régionales et internationales doivent aller de pair avec une réforme des institutions nationales. Si les États se dotent de politiques nationales de croissance et les appliquent rigoureusement, la crise financière pourra être surmontée et de nouveaux progrès pourront être faits dans la réalisation des objectifs de développement international.

17. Concernant le point 93 b) sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale, l'intervenant souligne que les pays d'Europe centrale et orientale et les

États nouvellement indépendants ont connu une reprise de leur croissance économique en 1997. À cet égard, il note deux éléments encourageants : le fait que les réformes structurelles et la restructuration des entreprises sont très favorables aux gains de productivité et que la région possède une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Il est préoccupant en revanche de constater qu'il existe des disparités importantes au niveau sous-régional dans la progression vers l'économie de marché. La baisse du revenu réel et les suppressions d'emplois résultant de la première phase de la restructuration économique et institutionnelle n'ont pas encore trouvé de solution dans certains pays en transition, faisant du chômage l'un des problèmes économiques, sociaux et politiques les plus graves de la région.

18. L'Union européenne, qui fournit environ 70 % de l'aide totale que reçoivent les pays de la région, se félicite des efforts menés par les groupes sous-régionaux et les organisations internationales en faveur de l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale, notamment de l'action de la Commission économique pour l'Europe.

19. Les bouleversements économiques et financiers récents, qui ont également touché les pays de la région, ont montré que les efforts de libéralisation, de privatisation et de stabilisation macroéconomique doivent être complétés par des politiques de consolidation des institutions et des pratiques dont dépend l'économie de marché, des politiques de soutien à l'investissement propres à stimuler la croissance, et une bonne gestion des affaires publiques.

20. Il incombe aux pays en transition de mettre en oeuvre des politiques efficaces, de renforcer le cadre institutionnel et de permettre au jeu de la concurrence de bien fonctionner. C'est à eux aussi qu'il incombe de mettre en place les infrastructures physiques et de maintenir une main-d'oeuvre qualifiée, de sorte que, lorsque ces pays passeront à la phase de restructuration économique à moyen terme, l'Union européenne puisse se concentrer sur la promotion des investissements au profit du développement des structures économiques, sociales et physiques nécessaires à l'intégration.

21. Par ailleurs, en consolidant la démocratie et en renforçant la stabilité et la sécurité en Europe centrale et orientale, l'élargissement de l'Union européenne favorisera le développement et l'intégration de ses voisins de l'Est. La proximité géographique, les liens économiques traditionnels qui unissent les futurs membres et les États nouvellement indépendants constituent des atouts pour une collaboration plus étroite. L'Union européenne s'efforce de créer les conditions permettant d'exploiter au mieux les possibilités ouvertes par l'élargissement en soutenant le développement des réseaux transeuropéens et en aidant les États nouvellement indépen-

dants à participer à la coopération sous-régionale et aux systèmes économique et politique paneuropéens et mondiaux. À ce titre, il faudra tirer le meilleur parti des Accords d'association (Europe) conclus avec les pays en transition d'Europe centrale et orientale et les accords de partenariat et de coopération conclus entre l'Union européenne et les États nouvellement indépendants et continuer d'appuyer le processus de transition dans la région car, quelle que soit leur diversité, ces accords permettent de forger des partenariats politiques et économiques solides entre l'Union européenne et chacun des pays de la région.

22. L'Union européenne estime que seules des politiques adaptées à chaque pays peuvent réellement résoudre les problèmes de la mondialisation et de la croissance, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays en transition. L'expérience a montré que l'on doit poursuivre la libéralisation pour pouvoir améliorer le niveau de vie des populations de ces pays. En revanche, les crises financières et économiques récentes ont démontré l'importance de cadres institutionnels et réglementaires stables pour contrôler les conséquences de l'ouverture des marchés. De même, les dividendes de la libéralisation et de l'intégration doivent être répartis équitablement. Dans ce but, il faudra redistribuer le revenu au niveau national par le biais d'un système d'imposition du revenu progressif et d'un régime de sécurité sociale adapté aux besoins, efforts que l'Union européenne est résolue à soutenir.

23. **Mme Bai Yongjie** (Chine) dit qu'en dépit des efforts de libéralisation et d'ajustement faits par de nombreux pays en développement et malgré certains cas de développement relativement rapide, le fossé entre le Nord et le Sud continue de se creuser. En effet, loin de profiter à tous, les flux financiers et commerciaux libérés par la mondialisation ont abouti à une marginalisation des plus vulnérables, alors que l'accélération de la croissance s'accompagne de nouvelles difficultés dans d'autres pays. La crise financière en Asie a bouleversé les perspectives de développement des pays en développement et la réalisation des objectifs de la Déclaration et de la Stratégie a une nouvelle fois été contrariée.

24. Pour ce qui est des pays développés, il est à déplorer qu'ils sont peu nombreux à honorer leurs engagements concernant l'aide publique au développement, que la coopération internationale pour le développement recule, et que les mesures prises dans les domaines des technologies, du commerce et de la dette sont loin de correspondre aux objectifs de la Stratégie et aux accords résultant des grandes conférences internationales organisées par l'ONU dans les années 90.

25. À l'aube du troisième millénaire, dans un monde rendu interdépendant par la mondialisation, il importe que les

années 90 ne soient pas une nouvelle décennie perdue pour le développement. Les pays en développement doivent poursuivre des programmes de réformes et d'ajustement économique adaptés à leur situation nationale pour créer les conditions de la prospérité et de la croissance. Quant aux pays développés, il est essentiel qu'ils contribuent à créer un environnement extérieur favorable, qu'ils respectent leurs engagements et fournissent aux pays en développement l'assistance dont ils ont besoin d'urgence dans des domaines tels que les ressources, le commerce et l'allègement de la dette.

26. En conclusion, l'intervenante exprime l'espoir qu'en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Déclaration et de la Stratégie, l'ONU ne se limitera pas à promouvoir la conclusion d'accords mais qu'elle assurera aussi leur mise en oeuvre effective par une action de suivi et l'application de mesures concrètes.

27. **M. Ozugergin** (Turquie) (*Vice-Président*) prend la présidence.

28. **M. Osei-Danquah** (Ghana) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/53/301) et en approuve les conclusions.

29. S'il convient de se féliciter que ce rapport mentionne la dimension plurielle de la Stratégie du développement dans le cadre de la mondialisation, il est toutefois regrettable que les théoriciens du développement aient mis si longtemps à admettre des vues que les pays appliquant des programmes d'ajustement structurel cherchaient depuis si longtemps à faire entendre. L'enseignement à tirer de cette expérience est qu'il est indispensable d'établir un véritable dialogue en matière de développement et de renoncer à imposer unilatéralement des idées ne tenant aucun compte des réalités sur le terrain.

30. Le Ghana est particulièrement attaché à un tel dialogue. En effet, parce qu'il applique depuis 15 ans des mesures d'ajustement structurel avec le soutien des institutions de Bretton Woods, il est particulièrement bien placé pour savoir à quel point sont nécessaires de nouvelles mesures de relance de la croissance dont les pays en développement n'ont pas le contrôle.

31. Dans la mesure où 10 pays drainent à eux seuls 72 % des investissements étrangers directs dans les pays en développement et les pays en transition, et où les investissements étrangers directs réalisés dans les autres pays le sont principalement dans des secteurs tels que l'extraction minière et l'énergie, et non dans des secteurs à forte valeur ajoutée, les pays en développement doivent, pour la plupart, avoir recours à des restrictions budgétaires pour maintenir la croissance.

Ils se voient ainsi contraints à marginaliser des pans entiers de leurs populations et à détruire les systèmes éducatifs et de santé, et le tissu social de leurs pays.

32. La facilitation du commerce et l'accès aux marchés permettraient à ces pays de s'intégrer dans l'économie mondiale. Les pays industrialisés devront faire preuve de souplesse à cet égard. L'accès aux marchés exigera aussi que ces pays révisent leurs réglementations en matière d'échanges.

33. Les pays développés pourraient utiliser de nouveaux moyens, et notamment des garanties, pour orienter leurs investissements vers les pays ayant fait preuve de maturité. Le rôle de la Société financière internationale en la matière pourrait être élargi et il faut espérer que la communauté internationale saura mettre les deux questions centrales que sont la facilitation du commerce et le financement des investissements au coeur des efforts de relance de la croissance des pays en développement.

34. Certains gouvernements ont à juste titre reconnu la nécessité de réduire les risques sociaux inhérents aux mesures économiques à prendre et orienté leur aide vers l'atténuation de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'éducation et la formation. Une telle démarche apaise les tensions sociales et renforce les capacités humaines des pays en développement. Il est à cet égard important que la Banque mondiale ait elle aussi admis la nécessité d'accorder plus d'attention à la dimension sociale des mesures de réforme.

35. **Mme Cardoze** (Panama), parlant au nom des pays du Groupe de Rio, dit que les grandes lignes d'un consensus international pour l'émergence d'un développement durable étant posées, la communauté internationale, à l'heure de la mondialisation, se doit de s'engager dans la voie qu'elle a elle-même tracée.

36. Souhaitant être les artisans de leur propre développement économique, les pays du Groupe de Rio se sont soumis à un processus d'ajustement structurel parfois douloureux et, en dépit de la crise financière internationale, ils sont résolus à assurer une gestion économique responsable. Ils n'en sont pas moins convaincus que le progrès économique doit s'accompagner d'une réduction des inégalités sociales. Ils appliquent, notamment, les décisions prises par les conférences mondiales des années 90, mais estiment que ces efforts risquent d'être insuffisants, particulièrement dans la conjoncture économique actuelle, s'ils ne sont pas complétés par une réelle coopération économique internationale.

37. C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio réunis à Panama ont lancé un appel politique à la communauté et aux institutions financières internationales

pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour corriger les déséquilibres, relancer l'économie mondiale et contribuer à résoudre la crise économique mondiale. Ils ont également demandé instamment l'application du chapitre 33 d'Action 21 concernant l'aide publique au développement et l'application de mécanismes de financement novateurs.

38. Le débat de haut niveau qui s'est tenu récemment sur les incidences sociales et économiques de la mondialisation s'est révélé être une expérience positive. Cette rencontre constructive a mis en évidence la nécessité pour les membres de la communauté internationale d'unir leurs efforts dans un acte de solidarité entre pays développés et pays en développement. Le Groupe de Rio estime qu'il serait utile d'organiser périodiquement des rencontres similaires et de donner suite aux résultats obtenus.

39. **Mme Beneke** (El Salvador), s'exprimant au nom des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale, s'associe à la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il est, selon elle, particulièrement opportun d'examiner l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement, à l'heure où la mondialisation, la libéralisation des marchés et la crise financière asiatique affectent directement tous les indicateurs de développement. Elle estime également que le rapport du Secrétaire général (A/53/301) constitue un bon point de départ pour un débat sur le sujet.

40. Les objectifs de la Déclaration et de la Stratégie sont loin d'avoir été atteints et les tâches à accomplir restent les mêmes qu'en 1990. Certes, les flux de capitaux des pays développés vers les pays en développement ont augmenté, mais au profit d'une minorité, 10 pays drainant à eux seuls 71 % des investissements étrangers directs. Les petits pays sont ainsi marginalisés, en dépit de leurs efforts d'intégration. En outre, complément indispensable des programmes nationaux de développement, l'aide publique au développement représentait en 1997 seulement 0,22 % du PNB, son plus bas niveau depuis l'adoption, en 1970, de l'objectif de 0,7 % du PNB. Il faut louer les pays qui se conforment à cet objectif et lancer un appel aux pays donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions. Il faut également rappeler que le problème de la dette continue d'entraver les efforts des pays en développement dans la recherche d'un développement durable. En Amérique centrale, le Honduras et le Nicaragua sont particulièrement affectés.

41. La libéralisation du commerce mondial a joué un rôle important dans la croissance et le développement de nombreux pays au cours des dernières années. Mais, en dépit des succès obtenus dans le cadre du Cycle d'Uruguay, il subsiste

des obstacles tarifaires et non tarifaires dans les secteurs qui intéressent tout particulièrement les pays en développement. Il est ainsi souvent difficile pour ces pays de se conformer aux normes techniques et aux mesures environnementales, sanitaires et phytosanitaires imposées. Il est également préoccupant que, sous couvert de protection des droits de l'homme et des travailleurs, et de protection de l'environnement, certains pays pratiquent un réel protectionnisme.

42. Certains pays industrialisés font de réels efforts pour établir, en faveur des pays en développement, des systèmes douaniers préférentiels qui bénéficient surtout aux pays les moins avancés. Ils doivent continuer à accorder ces préférences sans entraver l'accès des produits des pays en développement à leurs marchés.

43. Frappant de plein fouet les éléments les plus vulnérables des sociétés, la crise financière asiatique a mis en évidence les risques inhérents à la mondialisation. Tirant les conséquences de ces bouleversements, les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale souhaitent l'instauration d'un contrôle des flux de capitaux aux niveaux national, régional et mondial. Ils estiment de même impératif de mettre en place des filets de sécurité pour protéger les plus faibles.

44. Alors que la fin de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement approche, et compte tenu du fait que les objectifs fixés par la Stratégie internationale du développement n'ont pas tous été atteints, il importe d'appliquer les décisions des conférences mondiales organisées récemment. Il est à cet égard indispensable d'en assurer un suivi intégré et coordonné et de renforcer la coopération internationale, en matière de financement notamment, de manière à aider les pays en développement à honorer leurs engagements, à connaître un développement durable et à assurer le bien-être de leurs populations.

45. **Mme Oh** (République de Corée) dit qu'à la fin de la décennie, il est impératif de dresser le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements que la communauté internationale a pris en faveur du développement, et de trouver de nouvelles solutions aux problèmes surgis au cours de ces années.

46. Au cours des 10 années écoulées, la communauté internationale a intensifié ses efforts pour accélérer le développement dans les pays les plus pauvres, ce qui s'est traduit par un phénomène général de croissance dans la plupart des régions du monde et par une embellie économique très encourageante dans les pays les moins avancés. Il faut aussi saluer l'adoption de l'Agenda pour le développement qui offre un cadre général à la coopération internationale pour le développement; les grandes conférences des Nations Unies

ont également contribué à étendre les objectifs du développement aux domaines social et environnemental.

47. Malheureusement, malgré les progrès qui ont été réalisés, certains des objectifs fixés n'ont pas été atteints; de plus, le processus accéléré de la mondialisation risque de freiner le développement.

48. En effet, la mondialisation, jugée pendant longtemps comme le moteur de la prospérité mondiale du fait de l'interdépendance grandissante des économies, pose de nouveaux problèmes dans le monde entier, dont la marginalisation des pays les moins avancés et la déstabilisation économique liée aux flux de capitaux internationaux. Il est évident désormais que, pour atteindre une croissance économique mondiale soutenue et un développement durable, il faudra mieux gérer le phénomène de la mondialisation dont la crise financière actuelle a souligné les risques.

49. C'est pourquoi la communauté internationale doit faire preuve de plus d'imagination et se fixer de nouvelles stratégies tenant compte des avantages et des dangers de la mondialisation. Il faudra tenir compte, lors de l'élaboration de nouvelles priorités et politiques, du caractère multidimensionnel du développement identifié lors des grandes conférences des Nations Unies.

50. Il est clair, en particulier, que la croissance économique ne peut seule assurer le développement des pays les moins avancés. Les politiques de développement qui se sont bornées à favoriser la croissance économique par l'application de mesures de libéralisation multisectorielles ne suffisent pas à prévenir les dangers de la mondialisation. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/53/311), il faudrait mettre en oeuvre des politiques originales pour lutter contre la vulnérabilité accrue qui résulte de la mondialisation. Dans ce contexte, l'État devrait jouer un rôle catalyseur au lieu d'être une autorité de contrôle.

51. Par ailleurs, sur le plan international, il est indéniable que la stabilité de l'environnement économique international est indispensable au développement durable et à la croissance soutenue des pays en développement, mais la crise financière actuelle, qui est en fait une crise de la gestion macroéconomique de l'économie mondiale, met en cause l'utilité des structures économiques et financières existantes. Des mesures concrètes et concertées s'imposent donc pour revoir les politiques et les institutions internationales actuelles et édifier une nouvelle architecture économique internationale viable.

52. Compte tenu de la nécessité de renouveler les engagements et de relancer les efforts en faveur du développement, il faudrait établir un véritable partenariat mondial fondé sur le renforcement de la coopération pour le développement.

L'ONU devra jouer un rôle central dans la promotion d'un dialogue constructif à cette fin au cours du siècle prochain.

53. **M. Kamal** (Pakistan), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'emploi des dividendes pour le développement (A/53/374), dit que, sur le plan financier, il faut se féliciter que le Secrétaire général ait garanti que les dépenses effectuées par prélèvement sur le Compte pour le développement seraient soumises aux mêmes modalités et procédures que celles régissant le budget ordinaire de l'ONU.

54. Il est heureux que l'idée des dividendes pour le développement lancée par le Secrétaire général dans le cadre de ses propositions de réforme ait commencé à se concrétiser et, pour ce qui est des propositions d'emploi de la première tranche de 13 millions de dollars, l'intervenant appuie la notion de «réseau pour le développement» autour de laquelle les projets pour l'exercice biennal 1998-1999 ont été établis. Les technologies de l'information étant l'un des moteurs de la mondialisation, il est indéniable que l'on ne peut participer pleinement à tous les aspects de la vie internationale, sans disposer de bonnes conditions d'accès à l'information. Or, de nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés en Afrique, demeurent en marge, et ne pourront se désenclaver sans un accès élargi aux grands réseaux d'information internationaux. Il est donc à espérer que le projet de réseau facilitera la participation de ces pays à la mondialisation; il faut souligner à ce sujet que cet accès exigera un renforcement de leurs capacités.

55. S'agissant des différentes propositions, la proposition A sur la promotion du commerce électronique constitue une première mesure de soutien aux pays en développement dont on devrait s'inspirer pour d'autres projets moyennant un effort de formation. La proposition B sur la mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse d'orientation économique et sociale pourrait avoir un effet multiplicateur pour les pays participants et devrait être relayée avec l'aide des commissions régionales. La proposition C sur l'élargissement de l'accès des pays en développement aux données concernant l'environnement devrait aussi prévoir de donner aux pays participants les outils analytiques nécessaires à l'exploitation des données. L'accent mis sur la création de capacités dans les pays les moins avancés devrait être renforcé dans la proposition E et complété par des projets plus ambitieux. En revanche, la proposition F sur le centre du développement accessible en ligne ne contribuera en rien au renforcement des capacités si, avant d'entreprendre des projets analogues, on ne s'assure pas que les pays en développement sont à même d'utiliser ce type de centre en ligne ou virtuel. Enfin, s'agissant de la proposition G, on peut regretter qu'aucun volet relatif à la formation ou à la valorisation des ressources humaines n'ait été prévu.

56. Il est indispensable que les États Membres participent pleinement à l'élaboration des concepts et des propositions d'utilisation du Compte pour le développement; les commissions régionales et d'autres entités compétentes des Nations Unies peuvent aussi jouer un rôle important. Les dividendes pour le développement devraient bénéficier à des projets qui ont un effet multiplicateur, favorisent la coopération Sud-Sud et sont particulièrement profitables aux pays les moins avancés, notamment en Afrique.

57. **Le Président** dit que la Commission a achevé l'examen du point 93 a) i) et ii).

La séance est levée à 11 h 30.